



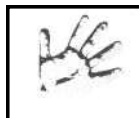
## ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de septembre 2022  
de la Section Académique du  
SNETAA FO

32, avenue Danton,  
17000 La Rochelle

[snetaa.s3.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com)  
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

# 215



### SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial de la Secrétaire Académique.
- P.2 : Audience Rectrice du juillet 2022
- P.3 : Réunion SNETAA pour préparer sa retraite ; du 1 au 8 décembre : voter FNEC-FP FO = voter SNETAA
- P 4 : Equipe académique 2022 2023

### Une « rentrée sereine », suffirait-il de l'affirmer ?

Septembre 2022, le Ministre de l'Éducation Nationale annonce : « la rentrée s'est très bien passée. » Notre Rectrice déclare « une rentrée sereine ».

Pas tout à fait pour le SNETAA, déjà du point de vue de nos traitements + 3,5 %, c'est bien en dessous de l'inflation, notre pouvoir d'achat se dévalue !

Nous avons changé de Ministre et le Ministère s'est rendu compte qu'il manquait 4000 Enseignants pour la rentrée. Qu'à cela ne tienne ! **La baguette magique pour cette rentrée, c'est un recrutement improvisé et une formation en quatre jours pour de nombreux contractuels enseignants.** Voici un adulte (professeur) devant chaque élève pour la rentrée et non **un professionnel formé et motivé.** Qui serait capable en si peu de temps d'exercer le métier d'Enseignant ? et qui pourrait tenir une classe sur la durée ? Les 1ers retours des établissements de l'Académie annoncent néanmoins beaucoup de postes vacants.

Entre temps aussi, la tutelle du Lycée Professionnel a évolué. Aujourd'hui nous sommes sous la houlette à la fois de l'Education Nationale et de la Ministre déléguée à la Formation et à l'Enseignement Professionnel. Si dans un 1er temps, le SNETAA a plutôt vu la situation porteuse de possibles bénéfices, rappelons que la dernière fois que nous avons été dans cette situation, cela nous a mené à la création du Baccalauréat Professionnel, **aujourd'hui, le SNETAA attend des actes : Recrutement, Formation, hausse de la grille indiciaire.**

**Le corps des PLP est certes un petit corps, mais un corps spécifique qui remplit une fonction spécifique indispensable pour les jeunes, notamment ceux qui ont rencontré des difficultés avec l'École en plus des difficultés sociales.** Notre LP doit continuer de permettre aux jeunes d'accéder en même temps qu'au métier à une Éducation citoyenne, aux Humanités, aux Arts et à la Culture pour comprendre le monde d'aujourd'hui et être acteur de leur projet personnel et professionnel pour l'avenir.

Aujourd'hui, pour le SNETAA, le constat est clair. La découverte professionnelle doit intégrer le Collège avec les PLP. Les élèves de 3ème au moment de l'orientation, ne connaissent le plus souvent que le métier de leurs parents et celui du voisin. Ils doivent pouvoir choisir en connaissance de cause la voie professionnelle parce qu'ils sauront vers quel métier se tourner.

La suppression du second tour d'orientation de juillet dans notre Académie pousse les familles vers la Voie Générale ou l'Apprentissage et cela au dépend du LP, se privant ainsi et privant notre société de personnes formées et diplômées dans des métiers divers et variés aussi bien de l'industrie que de l'artisanat ou des services à la personne. Alors que France Compétence ouvre un très grand nombre de formations par apprentissage, le Ministère et les Régions refusent l'ouverture de nouvelles Formations aux Lycées Professionnels. Voilà, ce qui doit changer ! Le Lycée Professionnel a besoin d'ouvrir de nouvelles Formations pour permettre aux jeunes qui nous sont confiés d'intégrer des métiers plus contemporains et pour cela les collègues ont besoin de formation. Le Lycée Professionnel en cette rentrée a donc besoin d'une réforme certes, mais surtout de moyens : moyens pour la Formation des PLP, moyens pour la Formation des jeunes, moyens pour le matériel pour les plateaux techniques.

**Au SNETAA nous refusons que l'avenir des jeunes soit bradé. Le SNETAA aussi bien au niveau académique qu'au niveau national défendra toujours le Lycée Professionnel, ses PLP et ses établissements.**

Pour réussir cette ambition n'oubliez pas de renouveler votre adhésion au SNETAA, de voter et faire voter pour la FNEC-FP FO aux élections professionnelles de décembre 2022 car **voter pour la FNEC-FP, c'est voter pour le SNETAA.**

La Rochelle, le 5 septembre 2022, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.

## Audience Rectrice de juillet 2022

Une délégation de 5 représentants du SNETAA FO de l'académie de Poitiers a été reçue par le Secrétaire Général, le DAFPIC, la Secrétaire Générale adjointe en charge de la DOSES et le Doyen des inspecteurs le 12 juillet 2022 pendant 1h15 environ.

Plusieurs points ont été abordés.

Pour ce qui est de la mixité des publics, de son organisation, de la présentation qui en est faite par les chefs d'établissements aux collègues, le Secrétaire Général a bien rappelé, comme il l'avait déjà fait pendant l'audience du 21 juillet 2021, que les apprentis ne sont accueillis que sur les places laissées vacantes par les élèves en formation initiale. En aucun cas, les chefs d'établissement ne peuvent " réserver " de places aux apprentis. Le SNETAA a demandé que ce fonctionnement soit rappelé aux chefs d'établissement.

Les apprentis ne sont pas comptés pour les apports en moyen dans les DHG, dans le recrutement des AED ou des agents. Le Secrétaire Général précise que lorsque les apprentis sont nombreux dans un même établissement, les moyens sont légèrement abondés...

Sur le plan pédagogique, et contrairement à ce qui est préconisé, pour le SNETAA, l'organisation de l'année ne peut se faire pour tous les élèves sur le calendrier des alternants. Le Lycée Professionnel est bien une structure pour les élèves sous statut scolaire donc, on ne peut pas faire attendre une partie des élèves en attendant que les autres (les alternants) reviennent pour avancer dans l'acquisition des connaissances et compétences.

La Région et le Rectorat n'imposent pas de prendre des apprentis en plus. Ce sont les chefs d'établissement qui demandent.

Le Secrétaire Général rappelle que sans la présence des apprentis dans certaines sections, elles auraient déjà fermé.

Des moyens financiers spécifiques existent pour accompagner les apprentis : il ne faut pas hésiter à y recourir plutôt que de prendre sur les moyens établissement.

Pour les classes passerelles, beaucoup de demandes dans l'académie pour peu de places (environ 6 demandes pour 1 place). Les titulaires du CAP ne sont pas prioritaires pour les classes passerelles (réglementairement) : ce sont les élèves de seconde générale qui doivent en bénéficier en priorité. Certaines sections accueillent un nombre important de passerelles en première bac pro. Le SNETAA a soulevé le problème des moyens pour l'accueil de ces élèves et de leur mise à niveau, notamment en Enseignement Professionnel. Le SNETAA demande qu'un accueil spécifique soit mis en place à l'aide de moyens supplémentaires (heures, personnels) ne serait-ce que pour les problèmes liés aux machines dangereuses, aux protocoles de sécurité dans les ateliers...

L'expérimentation lancée l'année dernière sur l'orientation post troisième en deux tours (juin puis septembre) est reconduite et pérennisée. Les élèves non affectés doivent attendre quelques jours après la rentrée de septembre que les places vacantes dans les formations soient remontées par les chefs d'établissement pour être réaffectés. Le SNETAA regrette que les familles soient laissées dans l'ignorance de l'avenir des jeunes pendant les mois de juillet et août. Cette situation angoissante pousse les familles vers l'apprentissage, au détriment des LP à qui on reprochera leur difficulté à remplir les sections. Le SNETAA dénonce cette situation.

Enfin, Le SNETAA a souhaité aborder quelques cas individuels (situations médicales, mutations,...) pour alerter le Rectorat sur leur urgence.

**Jean-Luc Germaneau, membre du Bureau Académique.**



## Réunion pour préparer son départ en retraite en 2023.

La réunion annuelle des Retraitables (futurs retraités) du SNETAA de l'Académie de Poitiers se tiendra le mercredi 30 novembre 2022, au Lycée Professionnel de Saint Maixent l'Ecole (79).

A 14h 30 les adhérents du SNETAA FO, seront accueillis pour l'examen de leurs dossiers de retraites et pour répondre à leurs questions sur leurs futures retraites.

Pour préparer la rencontre chaque participant peut dès maintenant faire suivre ses documents relatifs à la préparation de sa retraite à [raymond.valade23@gmail.com](mailto:raymond.valade23@gmail.com).

Cette réunion se déroulant un mercredi après-midi ne nécessite pas (sauf exception) de demande d'autorisation d'absence. Elle sera co-animée par Yves-Henri Saulnier membre du Bureau National et Raymond Valade correspondant SNETAA FO pour les retraites et examens des dossiers.

Le SNETAA FO suit de près l'évolution des textes sur la réforme des retraites et informe les adhérents qui souhaitent obtenir une information plus précise sur leur situation avant leur départ en retraite.

Le SNETAA FO aide aussi à constituer les dossiers des adhérents et à proposer une estimation du montant futur de leur pension, voire à prendre par la suite un rendez vous téléphonique pour des compléments d'informations. **Pour s'inscrire et participer à cette rencontre, écrire un courriel à [sne-taa.poitiers@orange.fr](mailto:sne-taa.poitiers@orange.fr)**

Le Matin à 10h les Retraités de l'Académie et le Secrétariat Académique se retrouveront pour faire le points sur l'actualité concernant les retraités, les retraites et nos mandats syndicaux.

**Jean-Pierre Ardon, Membre du Bureau Académique.**



## Elections Professionnelles

**1er au 8 décembre 2022 : votez !**

**Voter FNEC-FP FO**

**c'est voter FO et c'est voter SNETAA**

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;  
Par [internet directement](#) en ligne sur <http://www.snetaa.org>

# Vos contacts académiques Académie de Poitiers 2022 - 2023

**SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE (S3) - membre CAEN et CHSCTA - Bénédicte MOULIN**  
[snetaa.s3.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com) - 06 10 64 54 69

**TRÉSORIER ACADÉMIQUE** - Stéphane CONTAMINES - [snetaa16@orange.fr](mailto:snetaa16@orange.fr) - 06 20 22 46 15

**Membre du CTA et CREFOP** - Henri LALOUETTE - [sgudfo16@gmail.com](mailto:sgudfo16@gmail.com) - 06 67 30 60 78

## SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX S2

Charente Stéphane CONTAMINES et Formation Syndicale	<a href="mailto:snetaa16@orange.fr">snetaa16@orange.fr</a> 06 20 22 46 15	Charente-Maritime Vincente GONZALVEZ	<a href="mailto:snetaa17@gmail.com">snetaa17@gmail.com</a> 06 69 20 51 57
Deux Sèvres Henriette MEUNIER	<a href="mailto:snetaafo79@gmail.com">snetaafo79@gmail.com</a> 06 04 13 60 21	Vienne Jérôme NOEL Assisté par Stéphane TEXIER	<a href="mailto:snetaa.vienne@gmail.com">snetaa.vienne@gmail.com</a> 06 10 64 54 69 06 13 78 69 55

## COMMISSAIRES PARITAIRES ACADÉMIQUES (Pour les PLP Titulaires et Stagiaires)

Bénédicte MOULIN (17)	<a href="mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com">snetaa.s3.poitiers@gmail.com</a> 06 10 64 54 69	Nicolas ESPAGNAT (17)	<a href="mailto:espagnat46@yahoo.fr">espagnat46@yahoo.fr</a> 06 81 09 95 21
Jean-Paul GARRIBOTTO (86)	<a href="mailto:snetaa.fo.86@gmail.com">snetaa.fo.86@gmail.com</a> 06 59 31 10 53	Sophie SOUDANT (17)	<a href="mailto:sophie.soudant@ac-poitiers.fr">sophie.soudant@ac-poitiers.fr</a> 06 09 07 50 65
Christelle BUTRAUD (16)	<a href="mailto:bruneausnetaa@gmail.com">bruneausnetaa@gmail.com</a> 07 78 69 37 77	Catherine OLEINIK (86)	<a href="mailto:catherineoleinik@gmail.com">catherineoleinik@gmail.com</a> 06 33 05 83 98
Jean-Luc GERMANEAU (79)	<a href="mailto:germaneau.snetaa@gmail.com">germaneau.snetaa@gmail.com</a> 06 04 01 13 87	Clémentine LAVERGNE (17)	<a href="mailto:clementine.lavergne@ac-poitiers.fr">clementine.lavergne@ac-poitiers.fr</a> 06 03 48 01 61

**COMMISSAIRE PARITAIRE NATIONAL** - Henri LALOUETTE - [sgudfo16@gmail.com](mailto:sgudfo16@gmail.com) - 06 67 30 60 78

### CORRESPONDANT EREA/SEGPA

Christelle GUERRÉ PINOT [christelleguerrepinot@yahoo.fr](mailto:christelleguerrepinot@yahoo.fr)

### CORRESPONDANT ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

Benoit CAUTE [benoit.caute@ac-poitiers.fr](mailto:benoit.caute@ac-poitiers.fr)

### CORRESPONDANTE AESH

Virginie GUEDON [guedon.gwad@gmail.com](mailto:guedon.gwad@gmail.com)  
06 22 26 40 07

### CORRESPONDANT LAÏCITÉ

Yves-Henri SAULNIER [yhsaulnier@gmail.com](mailto:yhsaulnier@gmail.com)  
06 73 34 37 95

### CORRESPONDANT CPE

Florence VICENZI [vizflo@yahoo.fr](mailto:vizflo@yahoo.fr)

### CORRESPONDANT DDFPT (CHEF DE TRAVAUX)

Françoise BUREAU [bureau.francoise@free.fr](mailto:bureau.francoise@free.fr)  
06 52 96 92 62

### CORRESPONDANT RETRAITES

Raymond VALADE [raymond.valade23@gmail.com](mailto:raymond.valade23@gmail.com)  
06 89 44 69 98



### SITE INTERNET

Jean-Luc GERMANEAU [snetaa.web.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.web.poitiers@gmail.com)

### JOURNAL ACADÉMIQUE

Jean-Pierre ARDON [snetaa.poitiers@orange.fr](mailto:snetaa.poitiers@orange.fr)  
06 82 12 26 27